



DEMANDE DE SUBVENTION BORNES ELECTROMOBILITE (EMOB) Parking collectif

Bénéficiaire de la subvention

Contact

Type de contact Particulier Société
Civilité Nom Prénom

Adresse

Chez (c/o)
Complément
Rue, n°
Case postale Lieu Pays

Coordonnées

Téléphone E-mail

Mandataire

Êtes-vous mandaté pour remplir la demande au nom du bénéficiaire indiqué ci-dessus ?

Oui Non

Contact

Type de contact Particulier Société
Civilité Nom Prénom

Bâtiments concernés par la demande

EGID
Rue et No Code postal Commune

Caractéristiques de la subvention

Nom du projet
Type de borne à usage individuel ou collectif (avec libre accès ou facturation aux utilisateurs)
 Usage individuel Usage mutualisé
Coût global de l'installation (CHF)



Subvention

Parking collectif

Le requérant doit impérativement déposer sa demande et attendre la décision de subvention avant la réalisation des travaux.

Montant :

- Borne à usage individuel dans un parking collectif : 1'000 F, mais au maximum 50% des frais d'achat et d'installation.
- Borne à usage mutualisé dans un parking collectif : 2'000 F, mais au maximum 50% des frais d'achat et d'installation.

Critères :

- Borne installée dans un parking collectif en propriété privée en lien direct avec des logements situés dans le canton de Genève.
- Dans le cas de bornes à usage mutualisé, son accès doit être ouvert à toutes les personnes habitant/occupant le site.
- Borne de recharge spécifique aux véhicules électriques (et non pas une simple prise) affectée à un lieu d'habitation.
- L'installation doit être conforme à l'[OIBT](#) (Ordonnance sur les installations électriques à basse tension).
- Borne avec accès non payant et ne faisant pas partie d'un réseau de bornes.
- Requérant : personne physique ou personne morale.
- Achat et installation selon les dates des factures et après la décision de subvention.

Documents de la demande

- Un descriptif du projet (modèle de borne prévu, gestion de puissance, nombre de bornes et de logements concernés, capacité d'extension future des points de recharge).
- Pour une personne physique :
 - la copie d'une pièce d'identité du requérant
- Pour une personne morale :
 - Une pièce attestant de la légitimité du requérant (extrait du registre foncier, du registre du commerce, etc.).

L'attestation d'achèvement et ses annexes correspondantes doivent être présentées dans les 24 mois suivant la décision de subvention.

Envoyer par courrier postal la demande complète de subvention à:

Office cantonal des transports, case postale 271, 1211 Genève 8

Par la présente signature je confirme avoir lu et accepté les conditions générales ainsi que les conditions spécifiques aux différentes requêtes de subvention et m'engage à fournir des informations correctes et précises.

Date et Signature:

Cadre destiné à l'administration

Subvention décidée et remarques: